

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (RPQS)

2024



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale !

TABLE DES MATIERES

EDITO.....	5
PREAMBULE.....	6
FAITS MARQUANTS 2024	7
1 PRESENTATION DU PERIMETRE DE LA PRESTATION	8
2 ORGANISATION DU SERVICE	8
2.1 Préambule : Est Ensemble et la régie publique de l'eau et de l'assainissement.....	8
2.2 Perspectives d'Amélioration et Développements Futurs	9
2.3 Organigramme.....	9
2.4 Les moyens organisationnels de réalisation des prestations	10
3 CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	12
3.1 Typologie du réseau d'assainissement	12
3.2 Estimation de la population (IP119.0) et du nombre d'abonnés (IP314).....	15
3.3 Volumes consommés.....	15
4 LES ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION DU TERRITOIRE	17
4.1 Instruction des autorisations d'urbanisme.....	17
4.2 Demandes de nouveaux raccordements au réseau public	18
4.3 Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0)	18
4.4 L'instruction des branchements	20
4.5 Contrôle de la conformité des installations d'assainissement (objectif "Baignade en Marne") 21	
5 ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT.....	21
5.1 Opérations de curage	21
5.1.1 Curage des collecteurs	21
5.1.2 Entretien préventif des ouvrages d'engouffrement	22
5.1.3 Curage de réseaux surdimensionnés qui servent de stockage aux eaux pluviales en période d'orage	22
5.2 Volume des déchets évacués.....	23
5.3 Dératisation	25
5.4 Consommation d'énergie des postes de relevage d'eaux pluviales.....	26
5.5 Astreinte Assainissement H24 & 7J/7J	26
6 TRAVAUX NEUFS ET REHABILITATION	27
7 LE SERVICE A L'USAGER.....	29

7.1	Suivi des appels en 2024 en heures ouvrées.....	29
7.1.1	Volume d'appels et taux de réponse.....	29
7.1.2	Délais et gestion de l'attente	30
7.1.3	Appels perdus.....	31
7.2	Suivi des Appels en astreinte.....	32
7.2.1	Synthèse des appels mensuels.....	32
7.2.2	Analyse des données mensuelles.....	33
7.3	Courriers reçus.....	33
8	DONNEES FINANCIERES	35
8.1	Les principales recettes	35
8.1.1	La redevance d'assainissement type (D204.0).....	35
8.1.2	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	36
8.1.3	Autres recettes (redevance « industriels », « eaux claires », et passage de fibres optiques).....	37
8.2	Le financement des investissements.....	37
8.3	Etat de la dette du service	37
8.4	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	38
8.5	Amortissements.....	38
9	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	38
9.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	38
9.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ICGP (P.202.2B)	38
9.3	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	40
9.4	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	40
9.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	42
9.6	Mise en œuvre du diagnostic permanent	43

ANNEXES

Annexe 1: OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE.....	44
Annexe 2: NOTICE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Marchés en cours en 2024.....	11
Tableau 2 : Répartition entre linéaires visitables et non visitables pour les réseaux du territoire	13
Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés/d'usagers.....	15
Tableau 4 : Evolution du volume consommé.....	16

Tableau 5 : Autorisation d'urbanisme	17
Tableau 6 : Arrêtés des déversements d'eaux usées non domestiques.....	19
Tableau 7 : Arrêtés de déversement permanents d'eaux usées non domestiques (industriels).....	19
sur le territoire d'Est Ensemble	19
Tableau 8 : Arrêtés de déversement temporaire d'eaux claires sur le territoire d'Est Ensemble	20
Tableau 9 : Répartition par type d'intervention	20
Tableau 10 : Etat d'avancement du plan d'action de mise en conformité du secteur séparatif	21
Tableau 11 : Curage préventif des collecteurs en 2024.....	21
Tableau 12 : Nombre d'ouvrages d'engouffrement pompés préventivement	22
Tableau 13 : Réseaux surdimensionnés curés sur l'année 2024.....	22
Tableau 14 : Opérations de curage non programmées.....	23
Tableau 15 : Ratios de curage préventif et tonnage des déchets évacués par commune.....	23
Tableau 16 : Répartition du tonnage extrait des réseaux d'assainissement par type de déchets.....	24
Tableau 17 : Etat de la dératisation « classique » en 2024.....	25
Tableau 18 : Pourcentage d'infestation	25
Tableau 19 : Résultats de la campagne électromécanique.....	26
Tableau 20 : Consommation énergétique des postes de relevage d'eaux pluviales	26
Tableau 21 : Travaux réalisés en 2024	27
Tableau 22 : Volume d'appels reçus et taux de réponse par période.....	29
Tableau 23 : Durée moyenne des communications et de l'attente en file par période.....	30
Tableau 24 : Détail des appels perdus - en file d'attente, sans file et appels dissuadés	31
Tableau 25 : Suivi des appels perdus et catégorisation par mois.....	32
Tableau 26 : Courriers par mois	35
Tableau 27 : Recettes de la redevance d'assainissement.....	36
Tableau 28 : Montant PFAC	36
Tableau 29 : Bilan financier.....	37
Tableau 30 : Etat de la dette	37
Tableau 31 : Evolution de la dette.....	38
Tableau 32 : Evolution de l'amortissement.....	38
Tableau 33 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	39
Tableau 34 : Liste des points noirs du réseau de collecte en 2024	41
Tableau 35 : Evolution du nombre de points noirs depuis 2018.....	41
Tableau 36 : Comparaison avec l'année précédente.....	42
Tableau 37 : Taux de renouvellement des canalisations.....	42
Tableau 38 : Linéaire de canalisations renouvelées par ville	42
Tableau 39 : Indicateurs de mise en œuvre du diagnostic permanent.....	43

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Carte de l'acheminement et des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)	13
Figure 2: Plan des réseaux d'assainissement	14
Figure 3 : Evolution du volume consommé.....	16
Figure 4 : Taux de variation émis par commune entre 2023 et 2024.....	18
Figure 5 : Ratios de tonnage des déchets évacués par type.....	24
Figure 6 : Évolution des appels reçus, traités et du taux de réponse par période	29
Figure 7 : Durée moyenne de communication et de file d'attente par période.....	30
Figure 8 : Types des appels.....	32
Figure 9 : Suivi des Appels (Astreinte nuit hors Week-end).....	33
Figure 10 : Suivi des réclamations	34
Figure 11 : Evolution du nombre de points noirs depuis 2018	41

EDITO

L'assainissement, à savoir la collecte et le traitement des eaux usées, est exercé par Est Ensemble pour la partie collecte qui va du branchement de l'abonné au collecteur départemental, par le département de Seine-Saint-Denis pour la partie transport jusqu'aux stations de traitement des eaux usées et enfin par le Syndicat interdépartemental de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour la partie traitement. Ce service est payé par l'utilisateur via sa facture d'eau à travers trois redevances d'assainissement. L'assainissement représente de loin le premier poste financier, soit un peu plus de la moitié de la facture.

En 2024, la partie assainissement de la facture d'eau se monte à 2,6755 €/m³ dont 1,4420 €/m³ pour le SIAAP et 0,6335 €/m³ pour le département.

La part d'Est Ensemble est à 0,60 € /m³ : elle a été augmentée en 2024, n'ayant pas évolué depuis 2017. Il s'agit d'un rattrapage de l'inflation. En euros constants, le tarif est donc le même en 2024 qu'en 2017. Avec le passage en régie publique de l'eau potable et de facto une tarification plus avantageuse pour tous les abonnés domestiques, cette hausse de la redevance de l'assainissement territorial est compensée. La facture globale (comprenant l'eau, l'assainissement et les différentes taxes) est en baisse en 2024 pour la plupart des usagers d'Est Ensemble et en deçà de ce qu'elle aurait été avec le SEDIF/Veolia pour tous les usagers d'Est Ensemble.

Le taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées atteint 0,82% en 2024 : ce niveau est bon car très proche de l'objectif de renouvellement de 1% du linéaire total de canalisations. Cet indicateur montre une gestion patrimoniale solide qui assure l'avenir du service public.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est en nette progression à 89 points sur 120 points (73 en 2023), traduisant une amélioration de la qualité et de la précision des données disponibles.

Les missions de la régie, éviter les débordements de canalisation par obstruction et les pollutions, entretenir le réseau d'assainissement et l'améliorer ont bien été remplies en 2024 !

Jean-Claude Oliva,
Vice-président d'Est Ensemble
Président de la régie Eau publique par Est Ensemble

PREAMBULE

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement est une **obligation réglementaire** instauré par Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 pour assurer **une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement** vis-à-vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur.

Cette obligation a été renforcée par le **Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007** (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les **indicateurs de performance des services**.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site : [**www.services.eaufrance.fr**](http://www.services.eaufrance.fr)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement est un document à destination du public qui rend compte du prix et de la qualité du service d'assainissement rendu aux usagers pour l'année écoulée.

Il est consultable, après validation par le Conseil de Territoire, dans toutes les Mairies, dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial et sur le site internet d'Est Ensemble ([**www.est-ensemble.fr**](http://www.est-ensemble.fr)).

Ce document est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL du 29 septembre 2025) puis approuvé par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 14 octobre 2025. Il est également présenté au Conseil d'Administration de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble, Eau publique par Est Ensemble.

FAITS MARQUANTS 2024

L'activité de la Régie a été marquée par plusieurs événements ainsi que les objectifs qui lui étaient fixés :

- Le **taux de redevance est passé de 0,45€/m³ à 0,60€/m³ en 2024.**
- Lors des **JOP 2024**, l'astreinte a été renforcée et un message quotidien a été transmis aux instances suivant la qualité de l'eau en Seine et en Marne.
- Sur l'année, **0,82 % du linéaire de réseaux a été réhabilité (taux stable par rapport à 2023).**
- Les **actions de sensibilisation** ont été renforcées notamment lors des événements suivants : lors de croisières pour l'été du canal, lors de rencontres d'habitants en « pied d'immeuble » via un stand à Montreuil, la journée du climat à Pantin ou encore l'animation d'un stand dans la bibliothèque Elsa Triolet à Pantin dans le cadre du village zéro déchet.

1 PRESENTATION DU PERIMETRE DE LA PRESTATION

Est Ensemble est un Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris qui regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les missions du service public d'assainissement territorial concernent uniquement la collecte des eaux usées et des eaux pluviales urbaines des particuliers ainsi que le contrôle des raccordements faits sur ses ouvrages d'assainissement.

Les réseaux territoriaux d'assainissement se rejettent dans les réseaux départementaux d'assainissement : le Département de la Seine-Saint-Denis (CD93) a en charge le transport des eaux usées (et des eaux pluviales si les réseaux sont unitaires) vers la station d'épuration du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et le transport des eaux pluviales (si le réseau est séparatif, jusqu'à la Marne).

Le SIAAP a en effet en charge le traitement des eaux usées et unitaires dans ses stations d'épuration, toutes hors territoire d'Est ensemble.

2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 Préambule : Est Ensemble et la régie publique de l'eau et de l'assainissement

Est Ensemble a hérité de la compétence Assainissement de la communauté d'agglomération du même nom. En 2022, Est Ensemble a décidé de créer une régie publique dédiée à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, à autonomie juridique et financière.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Est Ensemble, en tant qu'Autorité Organisatrice, a fixé à la régie publique, désignée sous le nom d'Eau publique par Est Ensemble, sous le SIRET 92322818300011, les objectifs clés suivants :

- Offrir un service de proximités optimisé pour les habitants, usagers et abonnés.
- Mettre en place une tarification sociale et environnementale pour l'eau potable, ainsi qu'une redevance d'assainissement alignée sur les besoins en investissements.
- Assurer une gestion rigoureuse des investissements dans les infrastructures liées à l'eau potable et à l'assainissement.
- Garantir une distribution d'eau potable et une collecte des eaux usées pluviales de qualité.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Régie assure les missions d'entretien et de développement des réseaux tant en eau potable qu'en assainissement.

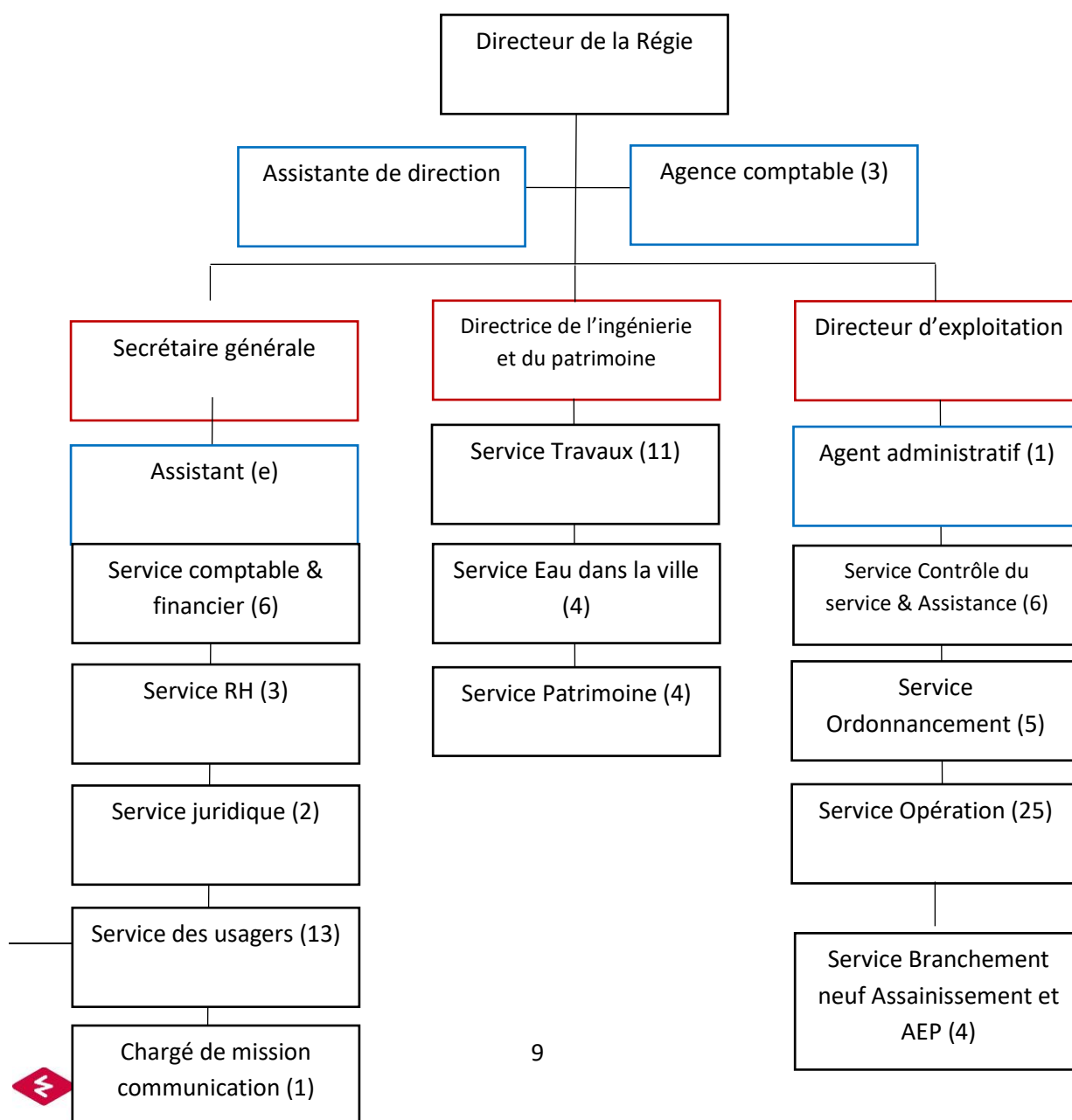
2.2 Perspectives d'Amélioration et Développements Futurs

La **consolidation de la compétence Assainissement** est une priorité. Par exemple, le *reporting* des interventions en assainissement doit être perfectionné, afin, notamment, de les relier à une exploitation préventive, permettant ainsi une gestion proactive des infrastructures et une réduction des risques d'incidents (débordements sur chaussée en cas de pluie, égouts bouchés, etc.). La **modernisation du SIG et de la télégestion des stations de pompage** d'eaux pluviales devra également être lancée en 2025.

2.3 Organigramme

L'**autorité organisatrice** est sous l'autorité de la **directrice générale des services d'Est Ensemble**, déléguée à la directrice générale adjointe des services techniques. Elle pilote la politique de l'Eau et de l'Assainissement, donne les objectifs à atteindre à la Régie et fixe la tarification de l'eau potable et la redevance d'assainissement.

Au 1^{er} janvier 2024, l'**organigramme de la Régie** est le suivant :



2.4 Les moyens organisationnels de réalisation des prestations

En 2024, le service a été **géré en régie directe** associée à des prestations réalisées via des marchés de prestations de service et de travaux pour assurer, notamment :

- Le curage des réseaux d'assainissement.
- Les interventions d'urgence pendant les heures ouvrables.
- L'astreinte 7j/7 et 24h24. Un agent d'exploitation de la Régie est joignable en dehors des heures ouvrables via le numéro vert « infos assainissement - 0 805 058 058 ».
- Les contrôles de conformité chez les usagers au moyen d'équipes et de véhicules spécialisés.
- La maîtrise d'œuvre de certaines opérations de travaux.
- La maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement.

La maîtrise d'œuvre des travaux est principalement assurée par des prestataires externes. Elle est assurée en interne pour les travaux urgents et pour des travaux programmés ou complexes.

Les marchés de prestations de services ou de travaux utilisés en 2024 sont présentés dans le tableau en page suivante.

Tableau 1: Marchés en cours en 2024

N° du marché	N° des lots	Désignation	Entreprises	Durée de reconduction	Date de fin de marché avec reconduction
23.AO.RP EA.04	Lot n°1	Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement et d'eau potable	Artelia AVR EGIS INFRANEO	Reconduction tacite cinq fois par période successive d'un an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse excéder la date du 31 décembre 2029.	31/12/2029
23.PA.RPE A.007	-	Réalisation de travaux de création de branchements pour le compte de tiers, sur le réseau d'assainissement d'Est Ensemble	Groupement solidaire d'entreprises : SOCIETE D'AMENAGEMENT DE TERRITOIRES (mandataire) SAS DUBRAC TP (co-traitant)	Durée initiale d'un an à compter de sa notification. Reconduction tacite trois fois par période successive d'un an sans que la durée totale ne puisse dépasser 4 ans.	05/01/2027
23.MS.RP EA.12	Lot n°1 de l'accord-cadre n°23.AO.RPEA.04	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage d'assainissement visitable et de ses branchements particuliers de la rue du Progrès Noisy-le-Sec	AVR	Achèvement à l'expiration du délai de GPA	
23.MS.RP EA.13	Lot n°1 de l'accord-cadre n°23.AO.RPEA.04	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ouvrage d'assainissement visitable et de ses branchements particuliers de la rue Rapatel Montreuil	Infraneo	Achèvement à l'expiration du délai de GPA	
23.MS.RP EA.14	Lot n°2 de l'accord-cadre n°23.AO.RPEA.04	Mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du réseau unitaire rue de Chalons Noisy-le-Sec	Groupement conjoint : AVR INGENIERIE (mandataire solidaire) SAFEGE (co-traitant)	Achèvement à l'expiration du délai de GPA	
23.MS.RP EA.21	Lot n°3 de l'Accord cadre n°21.AO.EA.03	Pose d'une conduite DN 225mm dans le cadre de la ZAC Cœur de Ville – rue Abdelkader Mesli BOBIGNY	Groupement solidaire : EIFFAGE GENIE CIVIL RESEAUX (mandataire)	Achèvement à l'expiration du délai de GPA	
23.MS.RP EA.22	4	Dévoisement et renforcement d'une			

		conduite DN 150 mm et DN 200 mm, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Ecocité, rue Paris Bobigny	France travaux (cotraitant)		
24.MS.RP EA.07	Lot n°2	Réhabilitation des branchements de l'ovoïde Rue Charles Aury Pantin	VALENTIN (mandataire du groupement solidaire)	Achèvement à l'expiration du délai de GPA	Expiration du délai de GPA
24.MS.RP EA.12	Lot n°1		Entreprise de Travaux Fayolle et Fils (mandataire solidaire du groupement conjoint)		
24.3D.RPE A.13	-	Travaux de mise aux normes du système d'assainissement des propriétés privées dans le secteur séparatif de Montreuil	Groupe : SAS Société Francilienne de Travaux (mandataire) La Limousine	Notifié le 28/06/2024 Achèvement à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement Pas de reconduction	

3 CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

3.1 Typologie du réseau d'assainissement

Le réseau géré par Est Ensemble comprend :

- Un ensemble de canalisations et de collecteurs de **type unitaire** en majorité (**91%**) : les effluents collectés par ce réseau sont mélangés « Eaux usées et eaux pluviales » et sont acheminés vers les collecteurs de transport du Département de la Seine-Saint-Denis pour être traités par les stations d'épuration du SIAAP :
 - À celle de Seine Aval (Achères), pour la plus grande partie nord du territoire ;
 - Alternativement (en fonction des flux émis) dans celles de Seine Grésillons, Seine Aval et Seine Centre (Colombes), pour la partie centrale d'Est Ensemble.
- Un réseau de type **séparatif** sur la partie Sud-Est de Montreuil : les eaux usées et eaux pluviales sont collectées dans deux tuyaux différents et les effluents collectés par ces réseaux sont traités à la station d'épuration Seine Amont (à Valenton) du SIAAP. Quelques zones récemment aménagées à l'amont des réseaux unitaires sont également desservies par un réseau séparatif. Cela représente **9 %** du patrimoine.

La carte ci-après représente l'acheminement et les différentes Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées :

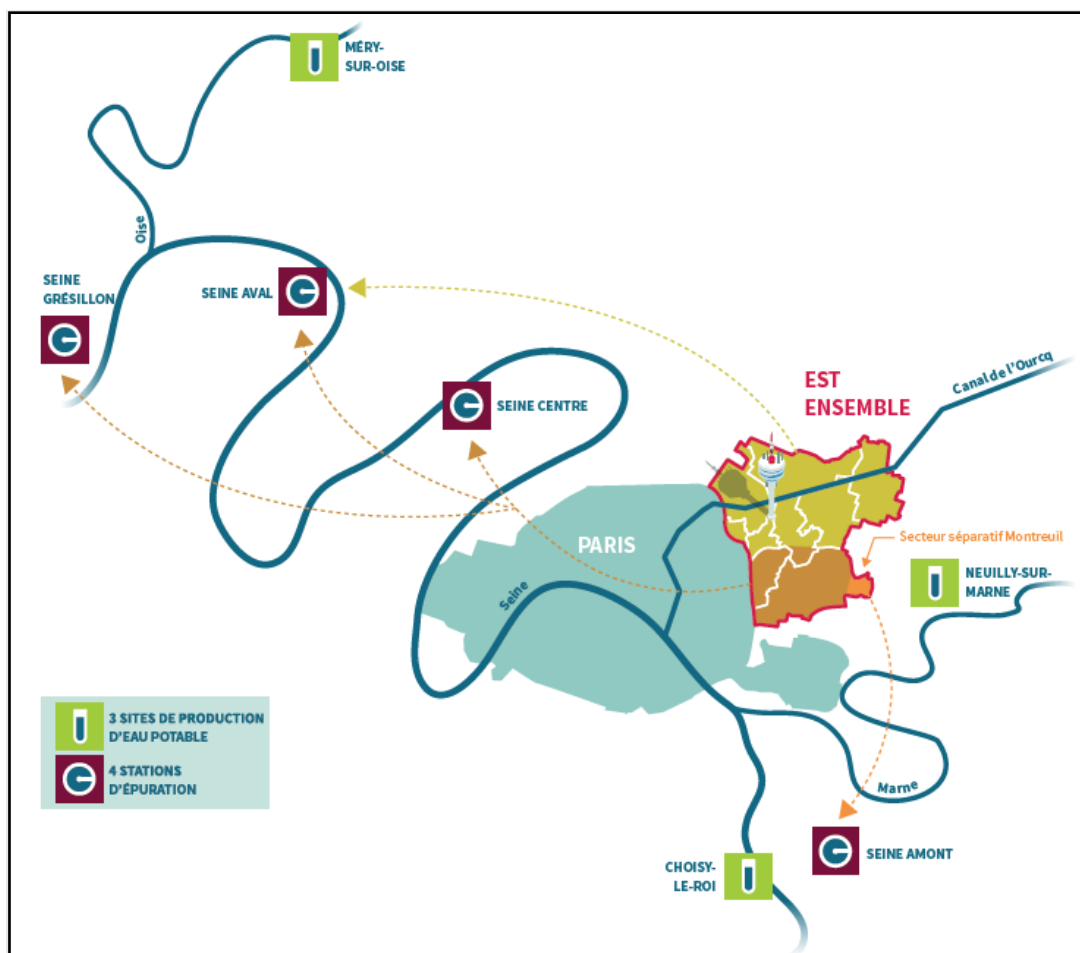


Figure 1: Carte de l'acheminement et des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)

Le linéaire du réseau non visitable est de 310 km tandis que celui du réseau visitable est évalué à 32 km. Le réseau visitable représente 9,3 % du linéaire territorial total.

Tableau 2 : Répartition entre linéaires visitables et non visitables pour les réseaux du territoire

Commune	Réseau non visitable (km)			Réseau visitable (km)	TOTAL (km)
	UN	EU	EP	UN	
Bagnolet	22.1	0.2	0.4	1.2	23.9
Bobigny	53.4	1.2	1.7	1.3	57.6
Bondy	47.0	2.1	3.0	2.2	54.3
Les Lilas	11.5	0.1	0.3	0.1	11.9
Montreuil	68.6	6.5	5.5	11.6	92.1
Noisy-le-Sec	35.5	1.8	4.3	1.7	43.3
Pantin	13.7	0.5	0.6	12.0	26.7
Le Pré-Saint-Gervais	3.7	0.2	0.3	1.3	5.4
Romainville	25.0	0.0	1.0	0.4	26.5
Total (km)	280.4	12.5	17.0	31.8	342

Plusieurs bassins de stockage des eaux pluviales enterrés ou en techniques alternatives (à ciel ouvert, intégrés dans l'espace public et les aménagements urbains) sont également présents pour réduire les risques d'inondation lors d'événements pluvieux.

Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les ouvrages d'engouffrement sur voirie, les branchements, les regards d'accès au réseau ainsi que les ouvrages de stockage et stations de pompes (Annexe 1).

L'ensemble du Territoire d'Est Ensemble se trouve en zone urbaine et est desservi par un système d'assainissement collectif : 100% de la population de la zone collectée est raccordable, conformément au zonage d'assainissement adopté le 2 février 2020, qui classe l'ensemble du territoire en zone d'assainissement collectif.

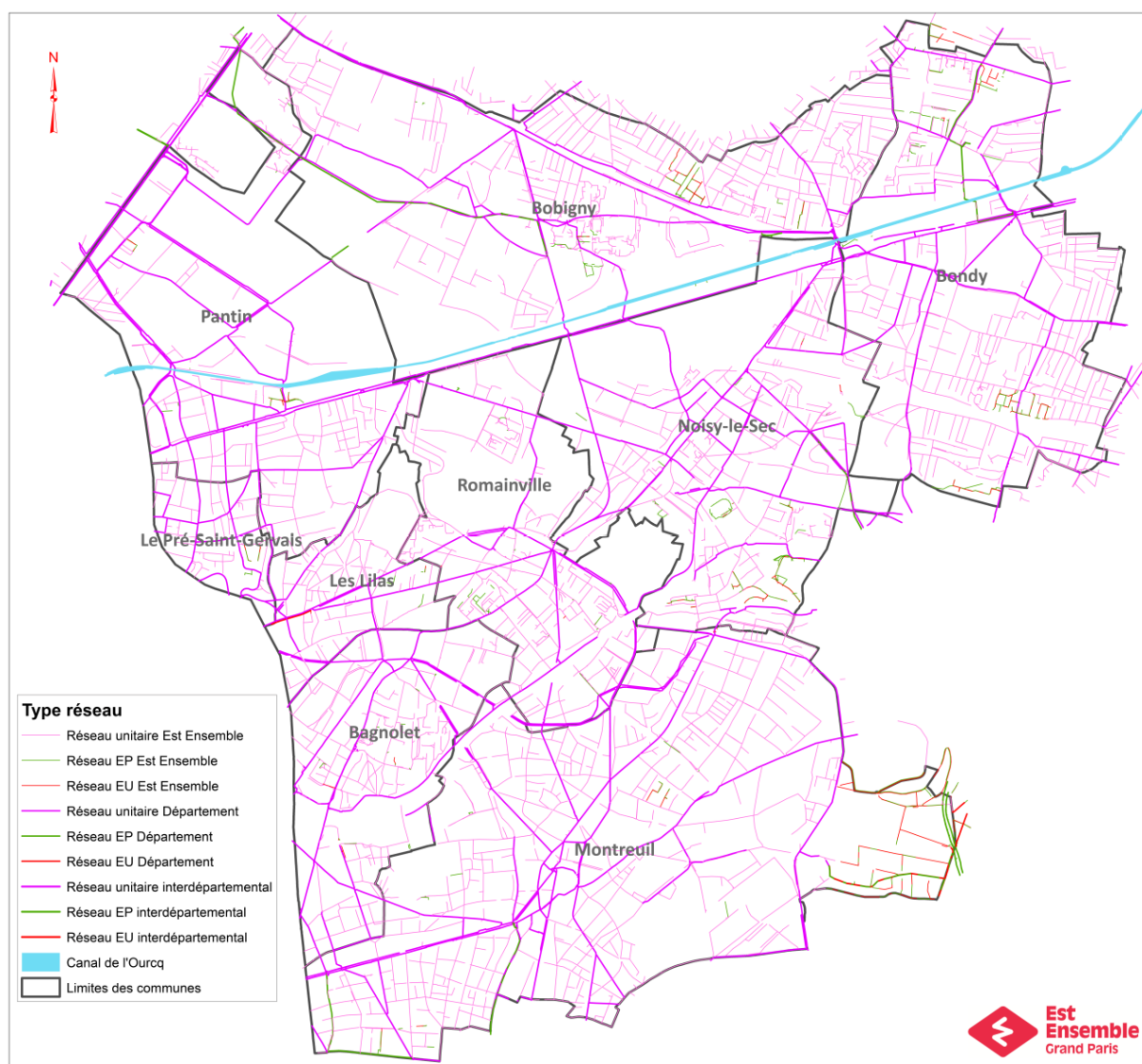


Figure 2: Plan des réseaux d'assainissement

3.2 Estimation de la population (IP119.0) et du nombre d'abonnés (IP314)

Entre 2023 et 2024, la **population totale a augmenté de 0.05%**, passant de 440 811 à 441 048 habitants. Parallèlement, **le nombre total d'abonnés a connu une hausse de 2,54%** passant de 43 680 à 44 793 abonnés.

Par exemple, Romainville a enregistré la plus forte augmentation de population (5,91%), comme l'année précédente, sans augmentation du nombre d'abonnés, alors que Bagnole a connu une évolution de sa population qui est identique à l'évolution de son nombre d'abonnés.

L'habitat collectif nouvellement créé accueillant des habitants nouveaux explique que le nombre d'abonnés (bailleur ou syndic) suive la tendance de l'évolution de la population mais pas dans la même amplitude.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'abonnés/d'usagers

Commune	Population 2023	Population 2024	Evolution de la population 2024 vs 2023	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Variation nombre abonnés 2024 vs 2023
BAGNOLET	39 493	41 776	5,78%	3 181	3 349	5,28%
BONDY	53 067	51 066	-3,77%	8 045	8 116	0,88%
BOBIGNY	55 191	55 270	0,14%	5 257	5 312	1,05%
LES LILAS	23 589	23 262	-1,39%	1 931	1 967	1,86%
PRE SAINT GERVAIS	16 913	16 733	-1,06%	1 049	1 094	4,29%
MONTREUIL	112 027	110 758	-1,13%	11 975	12 418	3,70%
NOISY LE SEC	46 229	45 915	-0,68%	5 265	5 218	-0,89%
PANTIN	60 959	60 954	-0,01%	3 395	3 755	10,60%
ROMAINVILLE	33 343	35 314	5,91%	3 582	3 564	-0,50%
TOTAL	440 811	441 048	0,05%	43 680	44 793	2,54%

3.3 Volumes consommés

Le volume consommé correspond théoriquement au volume d'eau potable consommé car le territoire est à 100% en assainissement collectif.

En 2024, le **volume traité est de 22 250 064 m³**, soit une diminution de 2,38% par rapport à 2023. Seules les communes de Bobigny, Bondy, Montreuil enregistrent une très légère augmentation du volume consommé. Pantin, Les Lilas et Bagnole enregistrent des fortes baisses entre 6,79% et 7,90%.

Tableau 4 : Evolution du volume consommé

Commune	Volume (m3) 2023	Volume (m3) 2024	Variation 2023 vs 2024
Bagnolet	2 160 341	1 989 668	-7,90%
Bobigny	2 947 642	2 995 749	1,63%
Bondy	2 617 031	2 655 500	1,47%
Le Pré-Saint-Gervais	784 923	754 934	-3,82%
Les Lilas	1 128 869	1 052 189	-6,79%
Montreuil	5 667 193	5 680 564	0,24%
Noisy-le-Sec	2 232 469	2 169 329	-2,83%
Pantin	3 563 740	3 297 556	-7,47%
Romainville	1 678 426	1 654 576	-1,42%
Total	22 780 634	22 250 064	-2,33%

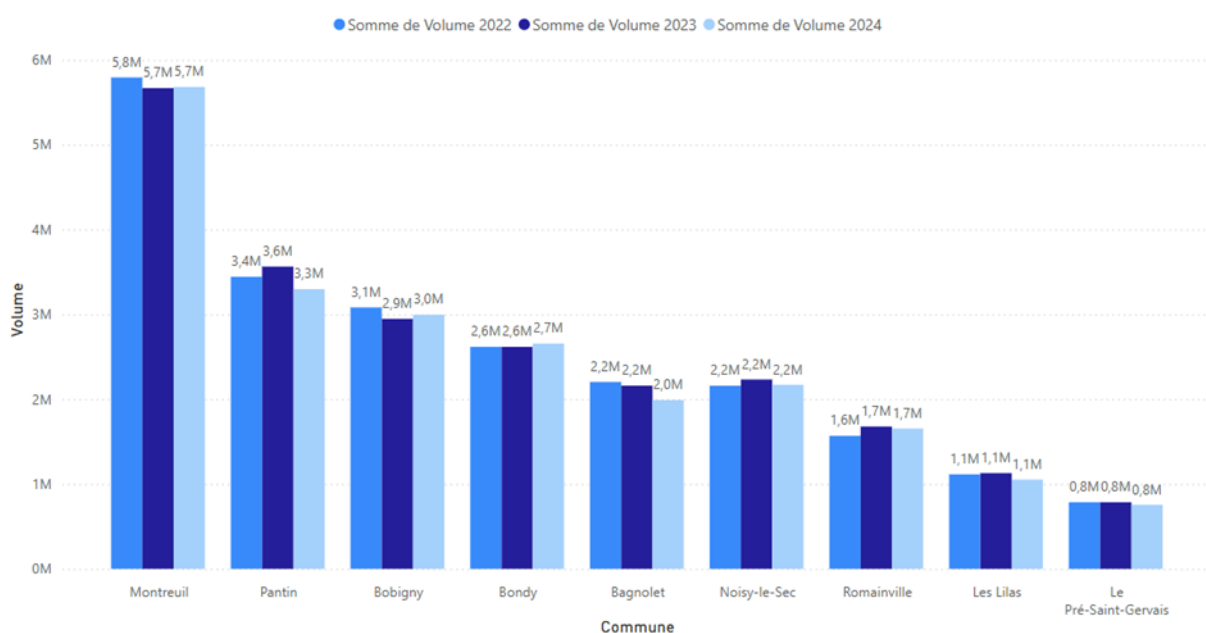


Figure 3 : Evolution du volume consommé

4 LES ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE L'URBANISATION DU TERRITOIRE

4.1 Instruction des autorisations d'urbanisme

L'avis de la Régie est sollicité par les neuf villes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables, etc.) sur le volet assainissement. Le service dispose d'un mois à partir de la réception du dossier pour émettre un avis. Le tableau ci-dessous reprend le nombre de dossiers instruits par le service.

Tableau 5 : Autorisation d'urbanisme

Commune	Avis émis 2024	Avis émis 2023	Variation d'avis émis 2024 vs 2023
Bagnolet	35 (dont 3 avis défavorables)	35	0%
Bobigny	78 (dont 6 avis défavorables)	44 (dont 4 avis défavorables)	77%
Bondy	44 (dont 7 avis défavorables)	26 (dont 1 avis défavorable)	69%
Les Lilas	4	24	-83%
Le Pré-Saint-Gervais	5 (dont 1 avis défavorable)	7	-29%
Montreuil	101 (dont 12 avis défavorables)	78 (dont 3 avis défavorables)	29%
Noisy-le-Sec	87 (dont 1 avis défavorable)	110 (dont 1 avis défavorable)	-23%
Pantin	49 (dont 4 avis défavorables)	58 (dont 2 avis défavorables)	-16%
Romainville	44 (dont 5 avis défavorables)	34 (dont 2 avis défavorables)	29%
Total	447 (dont 43 avis défavorables)	416 (dont 11 avis défavorables)	7%

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'avis émis pour chaque commune entre les années 2023 et 2024. Il met en lumière les variations, permettant d'identifier les communes ayant connu une augmentation, une diminution ou une stabilité du nombre d'avis. On observe, par exemple, une forte hausse des avis à Bobigny et Bondy, tandis que Les Lilas et Noisy-le-Sec enregistrent une baisse notable, ce qui reflète le dynamisme de l'urbanisation des différentes villes.

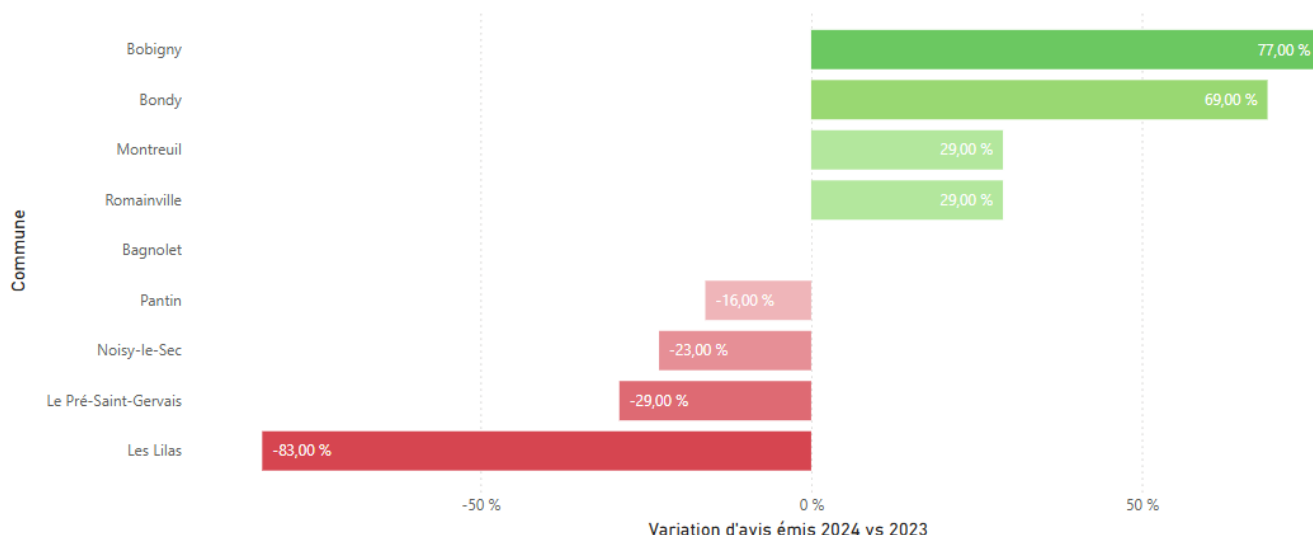


Figure 4 : Taux de variation émis par commune entre 2023 et 2024

4.2 Demandes de nouveaux raccordements au réseau public

Les demandes de nouveaux raccordements sont formalisées par les pétitionnaires à l'issue de la délivrance d'arrêtés des permis de construire par les Maires des communes concernées. En 2024 :

- **63 demandes de branchement et de déversement reçus ;**
- **17 autorisations de déversement ;**
- **14 autorisations de travaux.**

Par ailleurs, Est Ensemble propose la prise en charge technique de la réalisation de travaux de raccordement sous le domaine public pour des tiers. En 2024, il y a eu 17 demandes de devis dont 8 devis acceptés, 5 devis refusés et 4 sans retours.

L'écart entre le nombre de demandes de raccordement et de déversement reçues et le nombre d'autorisations de branchement émises et de devis acceptés s'explique par les **demandes de déversement sans nouveau branchement** (réutilisation d'un branchement existant, branchements temporaires) et les dossiers transmis par erreur à Est Ensemble (notamment pour des raccordements sur le réseau d'assainissement départemental). Cet écart illustre également des demandes faites très en amont (lors de l'obtention de l'arrêté de permis de construire notamment) qui ne nécessitent pas les travaux de création de branchement dans l'année.

4.3 Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0)

En 2024, **14 arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques** étaient actifs. Ces derniers ont été signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux

usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique, répartis comme suit :

- 11 arrêtés pour des déversements d'eaux usées non domestiques ;
- 3 arrêtés pour des déversements temporaires d'eaux claires dans le cadre de chantiers de construction.

Tableau 6 : Arrêtés des déversements d'eaux usées non domestiques

Commune	Nombre d'arrêtés délivrés lors de l'année						Nombre d'arrêtés en vigueur au 31/12 de l'année N
	N-5 (2019)	N-4 (2020)	N-3 (2021)	N-2 (2022)	N-1 (2023)	N (2024)	
Bagnolet	1	-	-	-	1	-	1
Bobigny	1	-	1	3	-	-	2
Bondy	-	1	-	1	-	1	2
Les Lilas	-	-	1	-	-	-	0
Montreuil	1	-	3	1	-	-	4
Noisy-le-Sec	1	-	-	-	-	-	0
Pantin	-	-	-	5	-	-	4
Romainville	2	1	-	-	1	-	1
Total	6	2	5	10	2	1	14

Tableau 7 : Arrêtés de déversement permanents d'eaux usées non domestiques (industriels) sur le territoire d'Est Ensemble

Nom de l'entreprise	Code INSEE	Ville	Activité	Date de début	Date de fin
Thomas et Fils	93048	Montreuil	Traitement de surface	25/05/2021	25/05/2026
MAJ ELIS	93055	Pantin	Blanchisserie	20/01/2022	20/01/2027
HERMES SELLIER	93055	Pantin	Rabattement de nappe	18/10/2022	18/10/2027
MICRONOR DECORATION	93048	Montreuil	Traitement de surface	18/10/2022	18/10/2027
SIPPEREC / IDEX ENERGIE	93008	Bobigny	Chaufferie Urbaine	18/10/2022	18/10/2027
TEINTURERIE JBD GABRIEL	93055	Pantin	Teinturerie	30/11/2022	30/11/2027
SNCF	93055	Pantin	Centre technique	02/12/2022	01/01/2027
Hôpital Avicenne	93008	Bobigny	Centre hospitalier	15/12/2022	15/12/2032
BIF	93063	Romainville	Atelier de boucherie	29/03/2023	29/03/2033
SDCB	93006	Bagnolet	Chaufferie urbaine	17/03/2023	17/03/2028
Hôpital André Grégoire	93048	Montreuil	Centre hospitalier	27/04/2023	26/04/2033

Tableau 8 : Arrêtés de déversement temporaire d'eaux claires sur le territoire d'Est Ensemble

Nom de l'entreprise	CP	Ville	Activité	Date de début	Date de fin	Volume de rejet prévu	Volume de rejet effectif
TRADI-ART Construction	93010	Bondy	Rabattement de nappe	15/02/2023	15/02/2024	43 200 m ³	Dans l'attente du bilan de l'entreprise
SARPI REMEDIATION France	93048	Montreuil	Rabattement de nappe	13/02/2023	13/02/2024	43 800 m ³	2 378 m ³
SOLETANCHE BACHY France	93010	Bondy	Eaux de chantier	24/10/2022	24/03/2023	60 m ³	Non renseigné

4.4 L'instruction des branchements

Tableau 9 : Répartition par type d'intervention

Commune	Type d'intervention		Total
	Branchement neuf	Branchement temporaire	
Bagnolet	2	-	2
Bondy	5	-	5
Bobigny	9	-	9
Les Lilas	2	-	2
Le Pré-Saint-Gervais	2	1	3
Montreuil	18	3	21
Noisy-le-Sec	5	2	7
Pantin	7	3	10
Romainville	5	2	7
Total	55	11	66

Type d'intervention	Nombre	Part du total
Branchement neuf	55	83%
Branchement temporaire	11	17%

Les **branchements neufs** sont **prédominants sur l'ensemble du territoire** (plus de 80%). La commune de Montreuil concentre à elle seule près d'un tiers des interventions et les branchements temporaires sont présents dans 6 communes sur 9.

4.5 Contrôle de la conformité des installations d'assainissement (objectif "Baignade en Marne")

Dans le cadre de l'**objectif "Baignade en Marne"** évoqué plus haut, en parallèle des travaux sur les réseaux publics, des **misés en conformité doivent être réalisées sur les installations privatives** d'assainissement. Ainsi a été lancée en 2023 une campagne d'enquêtes de conformité des parcelles privées, afin de vérifier la bonne séparation des eaux usées et des eaux pluviales et de proposer des travaux de mise en conformité pour les parcelles non conformes.

Tableau 10 : Etat d'avancement du plan d'action de mise en conformité du secteur séparatif

Sous-enjeux : Sélectivité des réseaux séparatifs (conformité des branchements)	Etat connu en 2024	
Maisons individuelles et petits collectifs	Traduction en %	
Nombre de parcelles à contrôler	395 parcelles	100%
Nombre de parcelles ayant fait l'objet d'un contrôle	287 parcelles contrôlées Dont 165 avec Non-Conformités : -Priorité 1 : 30 cas EU dans EP -Priorité 2 : 135 cas EP dans EU	72,7% des parcelles contrôlées Dont 41,7% en non-conformité : -EU dans EP : 10,5% des parcelles contrôlées -EP dans EU : 47% des parcelles contrôlées
Immeubles collectifs, infrastructures publiques, logements gérés via bailleurs	Traduction en %	
Nombre de parcelles à contrôler	219 parcelles	100%
Nombre de parcelles ayant fait l'objet d'un contrôle	216 parcelles contrôlées Dont 108 avec Non-Conformités : -Priorité 1 : 74 cas EU dans EP -Priorité 2 : 34 cas EP dans EU	99% des parcelles contrôlées présentent 50% de parcelles en non-conformité : -EU dans EP : 34,2% des immeubles contrôlés -EP dans EU : 15,7% des immeubles contrôlés

5 ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

5.1 Opérations de curage

5.1.1 Curage des collecteurs

Chaque année, un **curage préventif est programmé** sur des portions de collecteurs identifiées préalablement par expérience ou à cause des points noirs du réseau d'assainissement. Ces curages permettent de limiter les risques d'engorgement et de réduire les interventions en urgence.

Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire curé pour la campagne 2024, par type de réseau.

Tableau 11 : Curage préventif des collecteurs en 2024

	Eaux pluviales (ml)	Eaux usées (ml)	Unitaires (ml)	Total
Total du linéaire curé préventivement	640	285	19 806	20 731

En 2024, un total de 20,731 kilomètres de réseaux a été curé de manière préventive soit **6%** du linéaire total du réseau d'assainissement (**342 km**). Malgré cet entretien préventif, **8 km** de réseaux ont fait par ailleurs l'objet d'un **curage curatif** au cours de l'année 2024 sur les ajustements du réseau.

5.1.2 Entretien préventif des ouvrages d'engouffrement

Dans le cadre de l'exploitation préventive du réseau d'assainissement, un **programme annuel d'entretien des engouffrements** est mis en œuvre afin de prévenir les risques d'engorgement et de limiter les interventions d'urgence. En 2024, cette campagne a donné lieu à 21 interventions.

Tableau 12 : Nombre d'ouvrages d'engouffrement pompés préventivement

Commune	Avaloirs et grilles	Accodrain
Bagnolet	669	57
Bobigny	1 495	5
Bondy	1 444	22
Les Lilas	202	1
Montreuil	1 869	40
Noisy-le-Sec	1 013	29
Pantin	760	14
Le Pré-Saint-Gervais	212	11
Romainville	808	9
Total	8 472	188
	8 660	

Le taux d'ouvrage d'engouffrement entretenus (avaloirs, grilles et accodrains) en 2024 est de **91,3%** soit 8 660 ouvrages pompés sur un total de 9 490 présents sur le territoire.

5.1.3 Curage de réseaux surdimensionnés qui servent de stockage aux eaux pluviales en période d'orage

En 2024, **2 réseaux surdimensionnés ont été curés**. Il s'agit de deux collecteurs de gros diamètre (≥ 1000 mm), utilisés pour la rétention temporaire des eaux unitaires afin de lutter contre les inondations par débordement de réseaux.

Tableau 13 : Réseaux surdimensionnés curés sur l'année 2024

Commune	Adresse	Type	Diamètre	Date
Bobigny	Rue Rabelais	Canalisation surdimensionnée	1 200	12/08/2024
				13/08/2024
	Rue Robespierre	Canalisation surdimensionnée	1 000	15/06/2024

Les interventions non programmées menées dans chaque commune, dont 36 ont été réalisées en astreinte, sont répertoriées dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Opérations de curage non programmées

Commune	Curage	Dégorgement	Pompage	Total
Bagnolet	1	5	3	9
Bobigny	0	1	1	2
Bondy	1	7	0	8
Le Pré-Saint-Gervais	0	0	0	0
Les Lilas	1	0	1	2
Montreuil	2	3	4	9
Noisy-le-Sec	1	5	4	10
Pantin	0	3	2	5
Romainville	0	0	0	0
Total	6	24	15	45

5.2 Volume des déchets évacués

Tableau 15 : Ratios de curage préventif et tonnage des déchets évacués par commune

Commune	Total (t)	Total (ml)	Ratio t/ml
Bagnolet	30,68	1200	0,03
Bobigny	54,94	1950	0,03
Bondy	52,97	1300	0,04
Les Lilas	14,00	300	0,05
Montreuil	47,84	3000	0,02
Noisy-le-Sec	78,05	5100	0,02
Pantin	38,14	230	0,17
Le Pré-Saint-Gervais	9,22	110	0,08
Romainville	22,36	0	-
Total	348,20	8090	0,04

Le ratio de curage préventif, exprimé en tonnes par mètre linéaire (t/ml), est comparable d'une commune à l'autre.

Un ratio élevé indique une concentration importante de déchets évacués par unité de longueur du réseau, suggérant une accumulation substantielle de débris dans ces segments. **Un ratio bas, ce qui est le cas ici, dénote un curage préventif à mieux cibler car il est exercé sur des zones pas très chargées en boue.**

Les déchets principalement extraits des réseaux d'assainissement lors de leur curage étant des boues et des sables, leur tonnage par ville est donc à mettre en miroir des linéaires des réseaux curés sur chaque ville.

Lors d'obstruction ou de visite d'ouvrages visitables sont extraits les gravats. Ces gravats proviennent principalement des travaux de voirie lors desquels les entreprises abandonnent de la grave ciment au niveau des avaloirs ou de regards.

Il n'y a eu aucune extraction d'hydrocarbure en 2024.

Tableau 16 : Répartition du tonnage extrait des réseaux d'assainissement par type de déchets

Commune	Boues	Gravats	Sables	Hydrocarbures	Total (t)
Bagnole	22,4	0	8,28	0	30,68
Bobigny	31,92	0	23,02	0	54,94
Bondy	41,26	2,35	9,36	0	52,97
Les Lilas	0	0	14	0	14
Montreuil	33,22	0	14,62	0	47,84
Noisy-le-Sec	62,88	4,75	10,42	0	78,05
Pantin	22,72	0	15,42	0	38,14
Le Pré-Saint-Gervais	7,86	0	1,36	0	9,22
Romainville	22,36	0	0	0	22,36
Total	244,62	7,1	96,48	0	348,2

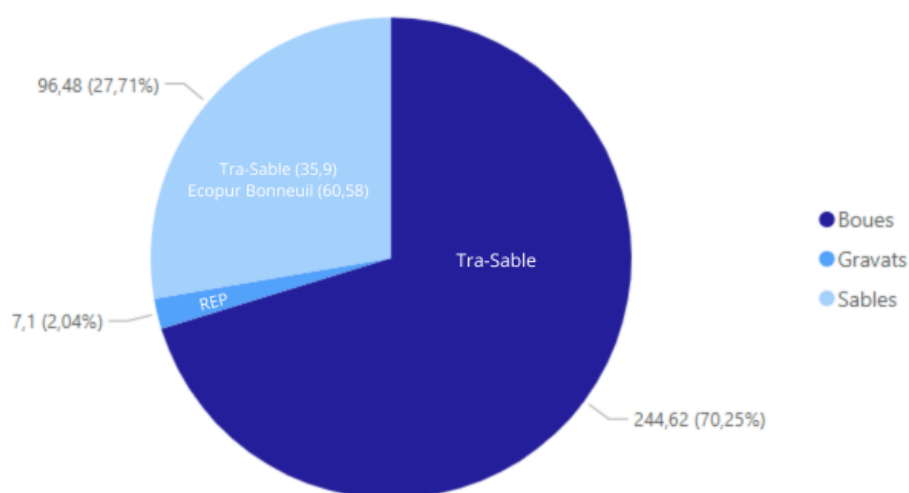


Figure 5 : Ratios de tonnage des déchets évacués par type

5.3 Dératisation

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Régie assure, au maximum en coordination avec les villes qui dératisent leurs bâtiments ainsi qu'avec Est Ensemble sur son parc bâtiminaire également, la **dératisation des réseaux d'assainissement territoriaux** depuis 2013.

Depuis 2020, il s'agit d'une campagne préventive chimique (classique) qui concerne tous les regards des grands axes avec un traitement des regards aux intersections des axes secondaires.

De plus, la Régie réalise des traitements curatifs en fonction des besoins exprimés par les villes.

Tableau 17 : Etat de la dératisation « classique » en 2024

Commune	Diagnostic	Nombre de regards infestés (placebo)	Nombre de regards traités (biocide)	Pourcentage d'infestation
Bagnolet	200	150	498	30%
Bondy	785	736	2 127	35%
Bobigny	442	330	1 004	33%
Les Lilas	111	73	264	28%
Le Pré-Saint-Gervais	63	50	184	27%
Montreuil	638	415	1 659	25%
Noisy-le-Sec	344	253	833	30%
Pantin	284	160	880	18%
Romainville	264	231	684	34%
Total	3 131	2 398	8 133	29%

Tableau 18 : Pourcentage d'infestation

Commune	2024	2023
Bagnolet	30%	18%
Bondy	35%	56%
Bobigny	33%	42%
Les Lilas	28%	47%
Le Pré-Saint-Gervais	27%	27%
Montreuil	25%	30%
Noisy-le-Sec	30%	31%
Pantin	18%	29%
Romainville	34%	33%
Total	29%	37%

Le pourcentage d'infestation des réseaux d'assainissement par les rongeurs correspond au rapport entre le nombre de regards traités avec biocide et le nombre de regards traités avec placebo.

Dans le but d'éviter le recours systématique aux produits chimiques et de garantir un suivi rigoureux et précis du nombre de rongeurs éliminés, des interventions ponctuelles de dératisations et

de désourisisation utilisant la **méthode « électromécanique » a été mise en œuvre**. Cette action spécifiquement les zones identifiées étant particulièrement infestées et régulièrement touchées par la présence de rongeurs, afin d'optimiser l'efficacité des traitements et de limiter l'impact environnemental.

La campagne électromécanique a débuté le 26 juillet 2024 et s'est poursuivie jusqu'au 30 avril 2025. Cette période d'intervention couvre donc une partie de l'année 2024 ainsi qu'une partie de l'année 2025, permettant ainsi d'assurer une gestion continue de l'infestation sur ces deux exercices.

Le tableau ci-dessous présente le détail des actions réalisées, ainsi que le nombre de rongeurs éliminés au cours de cette campagne électromécanique.

Tableau 19 : Résultats de la campagne électromécanique

Communes	Nombre de pièges	Nombre de rats abattus
Bagnolet	3	193
Bondy	2	126
Bobigny	6	402
Les Lilas	1	76
Le Pré-Saint-Gervais	3	180
Montreuil	3	192
Noisy-le-Sec	4	185
Pantin	1	48
Romainville	2	147
Total	25	1 549

5.4 Consommation d'énergie des postes de relevage d'eaux pluviales

Tableau 20 : Consommation énergétique des postes de relevage d'eaux pluviales

Commune	Nom du poste de relevage	Type d'effluent	Consommation (kWh)
Bobigny	Frantz Fanon	Eaux pluviales	530
Bondy	Chemin de Groslay	Unitaire	5 204
Bobigny	Jean Rostand	Eaux pluviales	1 245
Noisy-le-Sec	Trou Morin EP	Eaux pluviales	8 781
	Trou Morin EU	Eaux usées	1 549
	Square Pasteur	Unitaire	514
	Avenue de Rosny	Eaux usées	334
Total	7		18 157

5.5 Astreinte Assainissement H24 & 7J/7J

L'astreinte (de 17h à 8h30 la semaine ainsi que le WE et les jours fériés) est sollicitée sur l'appel au 0 805 058 058. Le répondeur donne la possibilité de solliciter l'astreinte pour l'assainissement ou pour l'eau potable.

L'équipe d'astreinte assainissement repose sur une équipe de techniciens et d'agents techniques qui analysent le niveau d'urgence et le besoin d'intervention. Selon les situations, un prestataire de service avec des moyens de désobstruction ou de signalisation et de mise en place de dispositifs de sécurité peut être mobilisé.

Pour les appels d'astreinte, la distinction n'a pas pu être réalisée entre les interventions en assainissement et celles en eau potable. Les données du week-end n'ont malheureusement pas pu être récupérées, car elles ont été écrasées.

En 2024, 263 appels ont été enregistrés sur la semaine (dont 69 perdus).

6 TRAVAUX NEUFS ET REHABILITATION

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement approuvé par le Conseil de territoire le 02 juillet 2019, sont effectués des **travaux de mise en conformité et de réhabilitation des réseaux d'assainissement territoriaux**. Ces travaux font, pour la plupart, l'objet de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Indépendamment des travaux programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, d'autres travaux ont été réalisés au cours de l'année 2024 sur les réseaux d'assainissement :

- Réhabilitations étant apparues nécessaires à court terme, soit faisant suite à des désordres survenus en cours d'année, soit faisant suite à des inspections de routine ayant révélé un mauvais état des réseaux.
- Réhabilitations réalisées en coordination avec un projet extérieur de voirie ou d'aménagement (réhabilitations jugées préférables avant les travaux extérieurs, pour ne pas avoir à intervenir dans les années suivant ces travaux).

Dans le cadre des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024** et des épreuves de natation en eaux vives prévues dans la Seine, des travaux de mise en conformité des réseaux séparatifs eaux usées et eaux pluviales de la commune de Montreuil ont été réalisés pour préserver la qualité des milieux naturels. Ces travaux ont débuté en 2022 et se sont achevés à l'été 2024. L'ensemble de ce projet a fait l'objet d'une subvention de l'AESN. Est Ensemble a provisionné **22 M d'€ TTC** pour l'ensemble de cette opération.

Tableau 21 : Travaux réalisés en 2024

Ville	Lieu	Con- texte	Branch. (U)	Ava- loirs (U)	Ré- seau (ml)	% du li- néaire to- tal de ré- seau	Réhabi- litation par Tran- chée (ml)	Réhabilita- tion par Gainage (ml)	Réhabili- tation Visitable sans tranch. (ml)	Dévoie- ment en Tran- chée (ml)	Coût des Travaux (€ TTC)
Bobigny	av. Youri GA- GARINE	Tram T1	-	-	40	0,012%	-	-	-	40	63 000 €
Lilas	av. du Pdt. SCHUMANN rue Paul	Gd Che- min	7	2	320	0,094%	-	320	-	-	368 000 €

	LANGEVIN rue G. CLE- MENCEAU										
Mon-treuil	rue de la COTE du NORD	Bai- gnade	41	-	390	0,114%	390	-	-	-	1 930 000 €
Mon-treuil	Rue Babeuf (dont esca- lier)	Bai- gnade	63	15	340	0,099%	250	90	-	-	788 000 €
Mon-treuil	Rue des Blanc Vilains	Bai- gnade	-	7	230	0,067%	230	-	-	-	641 000 €
Mon-treuil	Rue Pierre Curie	Bai- gnade	88	-	440	0,129%	410	30	-	-	1 354 000 €
Mon-treuil	rue HOCHÉ	Gd Che- min	17	-	145	0,042%	20	125	-	-	418 000 €
Mon-treuil	rue Alexis LE- PERE	Gd Che- min	15	-	-	-	-	-	-	-	285 000 €
Mon-treuil	rue Pierre de MONTREUIL rue Gaston MONMOUS- SEAU	Gd Che- min	16	-	325	0,095%	5	320	-	-	431 000 €
Mon-treuil	rue PEPIN	Gd Che- min	24	-	270	0,079%	90	180	-	-	650 000 €
Mon-treuil	rue des ROCHES (bassin "Brûlefer")	Re- nou- v. Pa- trim.	1	2	45	0,013%	45	-	-	-	1 404 000 €
Mon-treuil	rue des SOU- CIS	Gd Che- min	5	-	-	-	-	-	-	-	79 000 €
Mon-treuil	rue Eugène VARLIN	Gd Che- min	2	-	-	-	-	-	-	-	29 000 €
Pan- tin/ Pré Saint- Ger- vais	Rues Charles Nodier et Stalingrad	Re- nou- v. Pa- trim	-	-	275	0,080%	-	-	275	-	1 341 000 €
Total			279	26	2 820	0,82%	1 440	1 065	275	40	9 781 000 €

7 LE SERVICE A L'USAGER

Un **service spécifique de service à l'utilisateur a été créé en 2024** à la mise en œuvre de la Régie et de la compétence Eau potable, notamment pour créer le lien entre l'utilisateur et la facturation avec une tarification nouvelle mise en place.

Ce service a montré quelques faiblesses en 2024 qui seront corrigées en 2025. **Les résultats donnés ici sont ceux relatifs à l'assainissement ou relatifs aux deux compétences mélangées, la distinction n'ayant pas été mise en place en 2024.**

7.1 Suivi des appels en 2024 en heures ouvrées

7.1.1 Volume d'appels et taux de réponse

En 2024, le service a reçu un total de **84 036 appels**. Sur ces appels, 24 763 ont été traités, soit un taux de réponse moyen de 60,8 % sur l'année. Ce taux varie selon les périodes, avec une baisse notable au cours du second et troisième trimestre, périodes marquées par un pic d'appels.

Tableau 22 : Volume d'appels reçus et taux de réponse par période

Période	Appels reçus	Appels traités	Taux de réponse
T1	8 476	5 812	76,50%
T2	24 445	6 380	56,40%
T3	28 203	6 881	45,30%
T4	22 912	5 690	65,20%
Total	84 036	24 763	60,80%

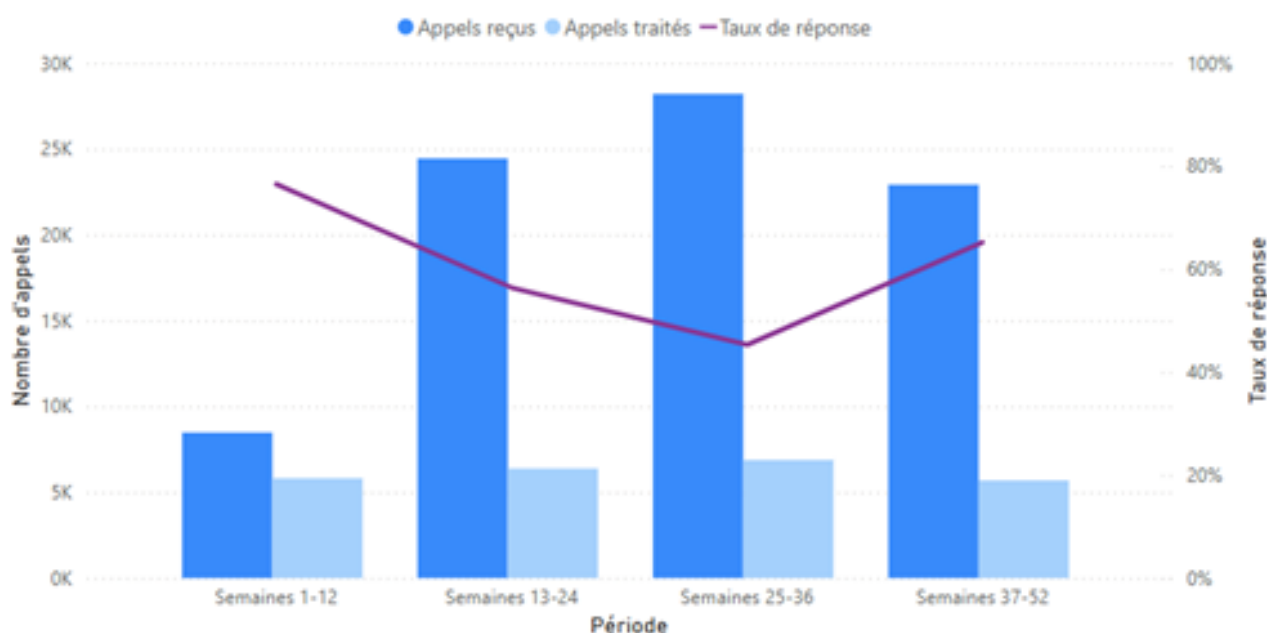


Figure 6 : Évolution des appels reçus, traités et du taux de réponse par période

7.1.2 Délais et gestion de l'attente

Tableau 23 : Durée moyenne des communications et de l'attente en file par période

Période	Durée moyenne de communication (min)	Durée moyenne de file d'attente (min)
T1	5,23	1,8
T2	5,5	2,3
T3	5,74	2,7
T4	6,06	2,1
Moyenne	5,5	2,3

La durée moyenne de communication est restée stable, se situant autour **de 5,5 minutes**.

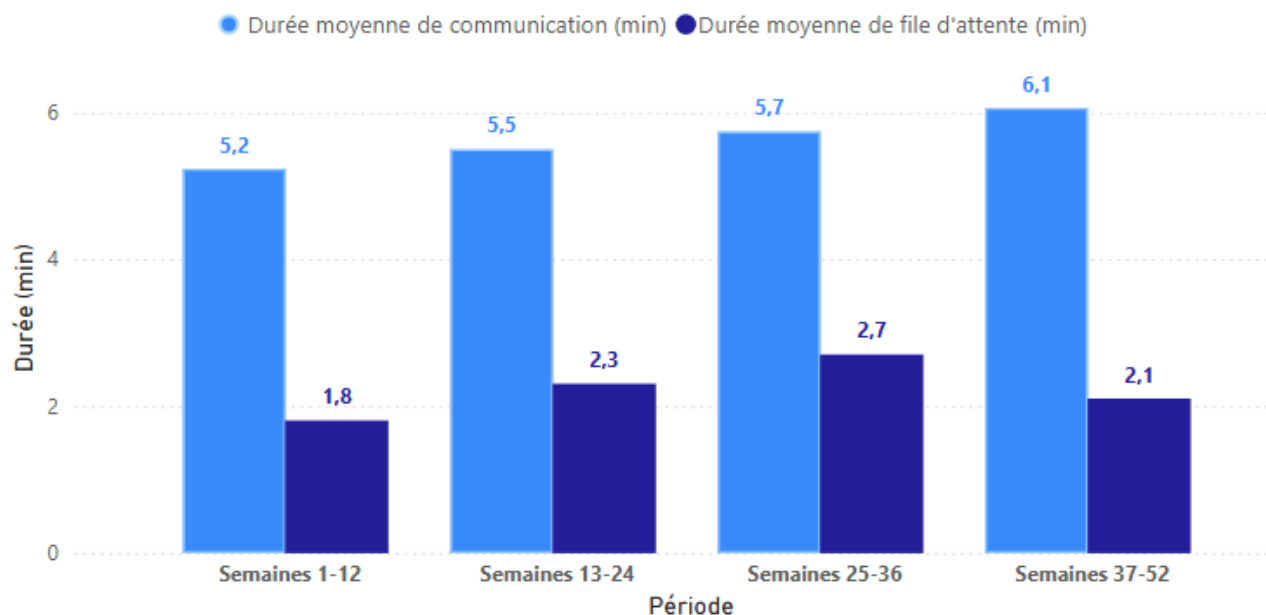


Figure 7 : Durée moyenne de communication et de file d'attente par période

Le graphique présente l'évolution de la durée moyenne de communication et de la durée moyenne de file d'attente sur l'ensemble de l'année, répartie en quatre périodes. On observe une **augmentation progressive de la durée moyenne de communication, passant de 5,2 minutes en début d'année à 6,1 minutes en fin d'année**, traduisant une complexification des demandes ou une prise en charge plus approfondie par les agents. Parallèlement, la durée moyenne de file d'attente augmente légèrement jusqu'aux semaines 25-36 (2,7 minutes), avant de diminuer à 2,1 minutes en fin d'année, ce qui peut refléter une amélioration de la gestion des appels ou une adaptation des effectifs.

7.1.3 Appels perdus

Tableau 24 : Détail des appels perdus - en file d'attente, sans file et appels dissuadés

Période	Appels perdus	Appels dissuadés	Appels perdus sans file d'attente	Autres appels perdus
T1	2 656	1 439	335	66
T2	18 064	8 665	4 626	4 431
T3	21 306	16 042	8 980	117
T4	15 582	4 074	2 277	0
Moyenne	14 402	7 555	4 055	1 154
Total	57 608	30 220	16 218	4 614

Le nombre d'appels perdus correspond à :

- Nombre total d'appels perdus en file d'attente : Nombre d'appels téléopérateurs perdus alors qu'ils étaient en file d'attente, inclus les raccrochages immédiats en file d'attente.
- Nombre d'appels perdus en phase de 1^{ère} sonnerie : Nombre d'appels téléopérateurs abandonnés dès la présentation à un agent (durée de sonnerie sur le poste agent inférieure à 5 secondes).
- Nombre d'appels dissuadés : Nombre d'appels téléopérateurs dissuadés (demande à l'appelant de renouveler son appel).
- Nombre d'appels perdus sur non-réponse agent : Nombre d'appels téléopérateurs perdus en phase de sonnerie sur agent (n'inclut pas les appels perdus en phase de 1^{ère} sonnerie).
- Nombre d'appels perdus à la présentation aux téléopérateurs : Nombre d'appels perdus au moment de l'affectation aux téléopérateurs mais avant une mise en file d'attente ou présentation à un agent.
- Nombre d'appels perdus pour un autre téléopérateurs : Nombre d'appels perdus pour un autre groupe de compétences. Appels initialement destinés à un autre téléopérateurs ayant débordé sur ce groupe.
- Appels perdus sans file d'attente : Nombre d'appels arrivés au téléopérateur et perdus sans passage en file d'attente.

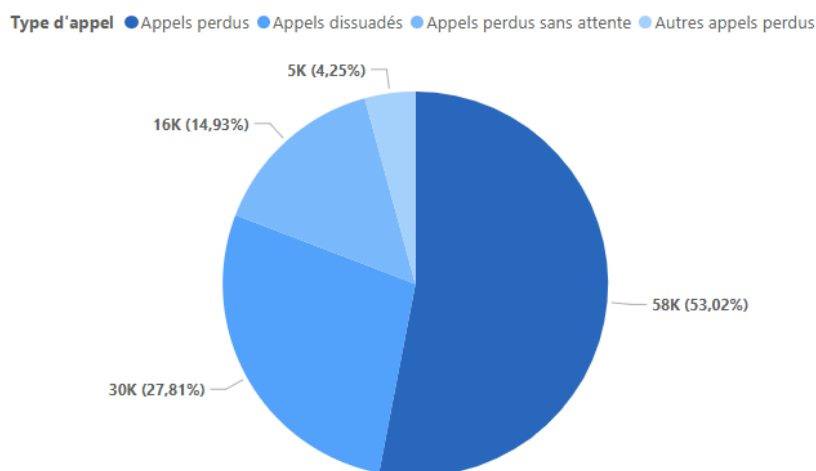


Figure 8 : Types des appels

Sur les 57 608 appels perdus, près de **16 218 l'ont été sans passage par la file d'attente**, ce qui représente 15% des appels perdus : les usagers ont raccroché sans attendre. Une part importante des appels sont également dissuadés (soit raccrochés avant d'être pris en charge mais avec un temps d'attente), avec une moyenne de 7 555 appels par période, représentant 28% des appels dans les périodes concernées.

7.2 Suivi des Appels en astreinte

Le listing des appels reçus en astreinte le WE a été perdu. **Les données suivantes sont donc incomplètes.**

7.2.1 Synthèse des appels mensuels

Cette section présente un suivi des appels traités pendant les astreintes, sauf weekends.

Tableau 25 : Suivi des appels perdus et catégorisation par mois

Mois	Appels Raccrochés	Appels Arrivés aux GC	Appels Dissuadés	Appels Perdus sur Non-Réponse*	Appels Totaux Perdus
Janvier	2	5	3	0	3
Février	0	5	1	0	1
Mars	0	5	0	0	0
Avril	0	2	0	0	0
Mai	3	3	1	0	2
Juin	1	66	28	0	51
Juillet	0	3	0	0	0
Août	6	19	2	0	5
Sep-tembre	5	20	4	0	7
Octobre	0	7	0	0	0
No-vembre	1	1	0	0	0
Dé-cembre	1	0	0	0	0
Total	19	136	39	0	69

***Nombre d'appels perdus sur non-réponse** : Nombre d'appels perdus en phase de sonnerie sur agent (n'inclut pas les appels perdus en phase de 1^{ère} sonnerie).

7.2.2 Analyse des données mensuelles

Janvier à mai : Les premiers mois de l'année montrent des chiffres relativement stables, avec un nombre d'appels traités modéré. Le mois de mai affiche un léger pic de 3 appels raccrochés et 2 appels perdus.

Juin : Période de forte activité. Le mois de juin marque un pic d'appels arrivés aux gestionnaires de compte (GC) avec 66 appels, dont 28 ont été dissuadés.

Août et septembre : Ces mois montrent un nombre d'appels raccrochés assez élevé (6 en août et 5 en septembre), ce qui pourrait indiquer des périodes de surcharge. En septembre, on remarque aussi une perte d'appels importante (7 appels).

Octobre, Novembre, décembre : Ces mois connaissent un faible volume d'appels, avec seulement quelques appels traités. Cela pourrait refléter des périodes de moindre sollicitation ou une gestion plus efficace des appels.

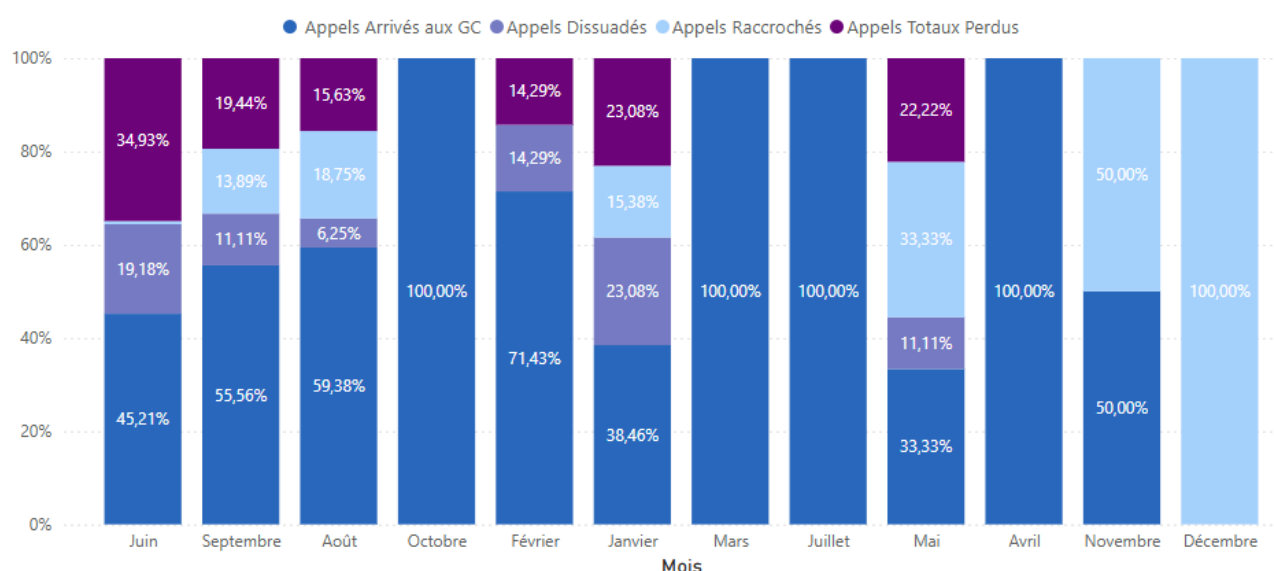


Figure 9 : Suivi des Appels (Astreinte nuit hors Week-end)

7.3 Courriers reçus

En 2024, le Service des relations à l'utilisateur a reçu **740 courriers**, ces sollicitations couvrent des sujets variés : demandes administratives, questions techniques, signalements, ou réclamations. Un focus ci-après sur les réclamations, réparties selon les domaines de l'assainissement et de l'eau potable. Les demandes analysées se répartissent principalement en plusieurs catégories clés dans la durée de communication :

- **Réclamations techniques**

- Problèmes liés aux installations (branchement, conformité, évacuation, dysfonctionnements) ;
- Signalement de panne ou défaillance technique.

- **Réclamations administratives / litiges**
 - Contestation de factures ;
 - Litiges liés à des travaux ;
 - Mécontentements divers (erreurs contractuelles, interventions).
- **Demandes administratives**
 - Demandes d'information ou de documents (factures, relevés, attestations).
- **Signalements divers**
 - Signalements d'anomalies (fuites, odeurs, bruits) ;
 - Signalements environnementaux ou de sécurité.
- **Autres demandes**
 - Questions générales, remarques ou suggestions ;
 - Demandes diverses non classées ailleurs.

La Régie reçoit régulièrement des sollicitations écrites de la part des usagers, sous forme de courriers ou de mails, principalement en lien avec la facturation, les changements de situation ou des réclamations techniques. Une réclamation correspond à l'expression d'un mécontentement ou d'une insatisfaction formulée par un usager à l'égard du service rendu.

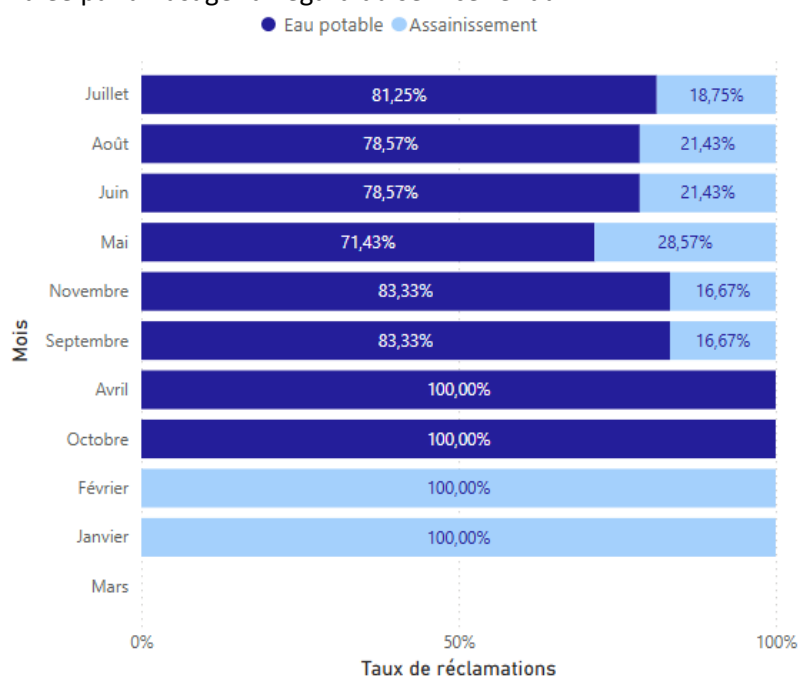


Figure 10 : Suivi des réclamations

Tableau 26 : Courriers par mois

Mois	Assainissement	Eau potable	Total
Janvier	1	0	1
Février	2	0	2
Mars	0	0	0
Avril	0	1	1
Mai	2	5	7
Juin	3	11	14
Juillet	3	13	16
Août	3	11	14
Septembre	1	5	6
Octobre	0	1	1
Novembre	1	5	6
Total	16	52	68

Sur l'ensemble de l'année 2024, 68 courriers concernant des réclamations ont été enregistrés, dont :

- 16 courriers relevant de l'assainissement ;
- 52 courriers concernant l'eau potable.

Les courriers reçus dans le domaine de l'assainissement concernent principalement :

- Des réclamations techniques (branchement, conformité, évacuation) ;
- Des demandes administratives (modification de contrat, clôture, transmission SEPA) ;
- Des courriers de mécontentement, souvent liés à des litiges sur des travaux ou des erreurs contractuelles.

L'année 2024 a été marquée par une concentration des réclamations entre mai et août, période correspondant à plusieurs cas de changement de propriétaires ou de contestations sur des interventions réalisées.

8 DONNEES FINANCIERES

8.1 Les principales recettes

8.1.1 La redevance d'assainissement type (D204.0)

Les usagers paient trois redevances pour leur assainissement :

- Celle d'Est Ensemble pour la collecte, au taux de 0.60 €/m³ en 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce taux n'avait pas évolué et était à 0,45 €/m³.

- Celle du Département (CD93) pour le transport, au taux de 0,6335 €/m3 en 2024
- Celle du SIAAP (Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'agglomération Parisienne) pour le traitement des effluents, au taux de 1.4420 €/m3 en 2024

La **principale recette** pour l'assainissement territorial provient de la redevance assainissement d'Est Ensemble, elle est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Recette} = \text{Redevance} \times \text{Volume d'eau estimé consommé}$$

La redevance correspond au **tarif appliqué par mètre cube d'eau utilisé**, tandis que le volume d'eau estimé consommé représente la quantité totale d'eau utilisée par les usagers sur une période donnée. En multipliant ces deux valeurs, on obtient le montant total de la recette générée. Ce calcul est essentiel pour évaluer les revenus des services d'assainissement en fonction de la consommation d'eau et du taux en vigueur.

Tableau 27 : Recettes de la redevance d'assainissement

	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance d'assainissement collectif	9 817 914,79	11 767 423,94	12 634 229,67

La Régie étant dans sa première année d'existence et réalisant la facturation de l'eau, le taux de recouvrement de l'année 2024 a été de 63% au 4 septembre 2025.

8.1.2 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées peuvent être astreints au paiement d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Celle-ci vise à financer le service public d'assainissement et tient compte de l'économie réalisée par les propriétaires d'immeubles qui évitent ainsi l'installation d'un système d'évacuation ou d'épuration individuel réglementaire.

Tableau 28 : Montant PFAC

Année	Nombre de dossiers	Montant PRE et PFAC émises
2024	1	4 000 €
2023	46	718 500 €
2022	90	1 301 500 €
2021	41	845 000 €

L'année 2024 est une année blanche du fait de la création de la Régie : les titres de recette de la PFAC n'ont pas été émis.

8.1.3 Autres recettes (redevance « industriels », « eaux claires », et passage de fibres optiques)

La réglementation en vigueur permet en effet d'appliquer aux rejets autres que domestiques (ou rejets dit industriels) un **coefficient de correction à la redevance d'assainissement, et ce afin de prendre en compte le surcoût pour le service d'assainissement de ces rejets.**

Le coefficient de correction a été fixé à **1,05** et s'applique sur le taux normal de la redevance communautaire aux établissements bénéficiant d'un arrêté de déversement au réseau établi dans le cadre de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique. Les établissements ayant des rejets d'eaux usées domestiques ou assimilés domestiques ne sont pas concernés par cette majoration de la redevance.

Les eaux claires sont les eaux ayant pour origine le captage de sources et le drainage de la nappe phréatique (en particulier lors de rabattement de nappes pour la réalisation de travaux de construction dans le sous-sol).

Ces rejets dans le réseau d'assainissement, assimilés réglementairement à des rejets autres que domestiques, ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'une redevance d'assainissement communautaire.

Les dispositions de la délibération prévoient qu'ils soient soumis à la redevance d'assainissement sur la base du taux normal.

Aucun titre de recette n'a été émis en 2024.

8.2 Le financement des investissements

Tableau 29 : Bilan financier

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)	Exercice 2024 (€)
Montants financier TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire [VP195]	9 781 024,99	6 386 840,98	0
Montants des subventions en € TTC	773 178	CF DIP	CF DIP
Montants des contributions du budget général en € TTC (compris dans le montant des subventions)	480 000 €	-	2 670 808

8.3 Etat de la dette du service

Tableau 30 : Etat de la dette

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)	Exercice 2024 (€)
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	22 861 611,5	20 086 129,29	18 324 698,80
Montant remboursé durant l'exercice en € Intérêts	176 404,36	414 315,51	414 315,51
Montant remboursé durant l'exercice en € Capital	1 408 003,57	1 775 482,21	1 761 430,49

Le niveau élevé d'encours de dette constaté et la difficulté à allier réduction de la dette et haut niveau de maintenance et d'investissements pourraient nécessiter de chercher à augmenter les recettes de la régie en matière d'assainissement.

8.4 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculées selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Tableau 31 : Evolution de la dette

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)	Exercice 2024 (€)
Encours de la dette en €	13 203 605,11	22 861 611,50	20 086 129,29
Epargne brute annuelle en €	6 489 315,24	4 830 942,13	5 508 705,91
Durée d'extinction de la dette en année	2,03	4,73	3,65

8.5 Amortissements

Tableau 32 : Evolution de l'amortissement

	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements (€)	2 578 072	2 670 808	2 900 000

9 INDICATEURS DE PERFORMANCE

9.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur désigne le ratio entre le nombre d'usagers desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2024 comme pour celui de 2023, le taux de desserte **est de 100%**.

9.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ICGP (P.202.2B)

Cet indicateur évalue :

- Le niveau de connaissance su réseau et des branchements.
- Et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Tableau 33 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Variable		RPEA	Max
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau.	10	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	10	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux.		
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	5	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	11	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	10	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	6	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	6	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	3	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau.	4	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	9	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement.	10	10
TOTAL		89	120

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est en nette progression à 89/120 alors qu'il était évalué à 73 en 2023 et à 70 en 2022.

NB : L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées n'est pas applicable dans le cas d'Est Ensemble, sachant que tous les réseaux territoriaux se déversent dans les réseaux de transport départementaux.

Plusieurs variables ont connu une nette progression en 2024, traduisant une amélioration de la qualité et de la précision des données disponibles.

Le taux de linéaire renseigné en matériaux et diamètres (variable **253**) a été complété, permettant d'obtenir un point supplémentaire. L'inventaire des équipements électromécaniques (variable **258**) a également été enrichi. Le nombre de branchements par tronçon est désormais intégré (variable **259**), ce qui a permis d'obtenir 3 points. La géolocalisation des interventions réalisées sur les réseaux (variable **260**) a été précisée, améliorant la traçabilité opérationnelle. Enfin, les données d'inspection du réseau ont été intégrées (variable **261**), renforçant le suivi technique dans le temps. Ces évolutions permettent une lecture plus complète du patrimoine et une meilleure exploitation des informations pour le pilotage.

9.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution).

En 2024, l'indicateur s'établit à **0,016 inondation pour 1 000 habitants desservis**. Ce chiffre reflète un nombre limité d'événements (7 inondations signalées) ayant eu un impact direct sur les usagers, traduisant une bonne maîtrise globale du réseau.

9.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Est un point noir « tout point du réseau nécessitant **au moins deux interventions par an** (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.) ».

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est rendue nécessaire par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers. Les interventions relatives à la gestion des eaux pluviales ne sont pas comptabilisées dans le calcul de cet indicateur, qui ne concerne que l'assainissement.

Compte tenu des outils de suivi actuels, l'évaluation des points noirs reste sommaire. À ce stade, la méthodologie de recensement manuelle utilisée est réitérée pour 2024. **17 points noirs** ont ainsi été recensés. Ces points correspondent à des adresses ayant nécessité au moins deux interventions au cours de l'année.

Tableau 34 : Liste des points noirs du réseau de collecte en 2024

Commune	Adresse	Nombre d'interventions
Bagnolet	Rue Marceau	2
Bobigny	Chemin de la Madeleine	2
	Rue de l'internationale	4
	Rue Georges Bruyère	2
Bondy	Allée de l'Orme	2
	Avenue Marguerite	2
	Chemin de Groslay	2
	La place Nicole Neuburger	4
	Rue du Cycle	2
Le Pré-Saint-Gervais	Avenue des Marronniers	2
Montreuil	Rue Étienne-Marcel	2
	Rue des Hanots	2
	Rue Saint-Antoine	2
Noisy-le-Sec	Avenue de Bobigny	2
	Rue saint Just	2
Pantin	Rue de l'ancien canal	2
	Rue Charles Auray	2

Comme l'indique le tableau, **deux rues se distinguent par un nombre élevé d'interventions** comparativement aux autres. Il s'agit de la rue de l'internationale à Bobigny et de la place Nicole Neuburger à Bondy (différentes des deux rues à 4 interventions de l'année dernière).

Tableau 35 : Evolution du nombre de points noirs depuis 2018

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de points noirs	18	18	13	11	10	11	17

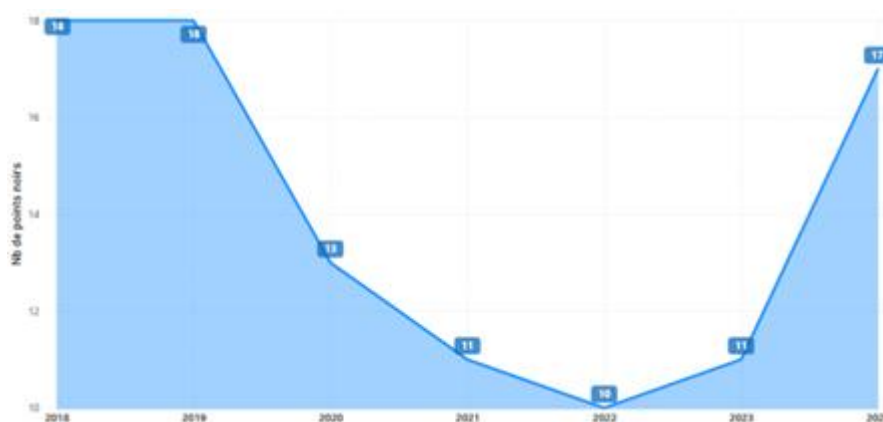


Figure 11 : Evolution du nombre de points noirs depuis 2018

Tableau 36 : Comparaison avec l'année précédente

Commune	Nombre de rues concernées en 2023	Nombre de rues concernées en 2024	Evolution
Bagnolet	1	1	Stable
Bondy	3	3	Stable
Bobigny	1	5	+4
Les Lilas	0	1	+1
Le Pré-Saint-Gervais	4	3	-1
Montreuil	1	2	+1
Noisy-le-Sec	1	2	+1
Pantin	0	0	Aucun
Romainville	0	0	Aucun
Total	11	17	+6

9.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

En 2024, le linéaire renouvelé est de **2,8 km**, comparé à 2,9 km en 2023, soit un taux annuel de renouvellement de **0,82% (0,85% en 2023)** sur l'ensemble du territoire, correspondant à un linéaire total de réseau de 342 km. Ce taux est représentatif de notre capacité actuelle, tant sur le plan humain que financier, et est aligné avec les objectifs définis dans le Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA). L'objectif est de 1% par an.

Tableau 37 : Taux de renouvellement des canalisations

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte %				
2020	2021	2022	2023	2024
0,28%	0,79%	2,30%	0,85%	0,82%

Tableau 38 : Linéaire de canalisations renouvelées par ville

Commune	Linéaire (ml)	Réhabilitation par tranchée (ml)	Réhabilitation par gainage (ml)
Bagnolet	-	-	-
Bobigny	40	-	-
Bondy	-	-	-
Les Lilas	320	-	320
Montreuil	2 185	1 440	745
Noisy le Sec	-	-	-
Pantin/ Le Pré St Gervais	275	-	-
Romainville	-	-	-
TOTAL	2 820	1 440	1 065

9.6 Mise en œuvre du diagnostic permanent

Tableau 39 : Indicateurs de mise en œuvre du diagnostic permanent

Enjeux	Indicateurs	Réalisation 2024
Connaître le système d'assainissement	Nombre d'intervention réalisée en régie	Intervention Assainissement : 864
Avoir un patrimoine en bon état	Equipement de télésurveillance	6 stations sur 7 sont équipées de Sofrel S4W
Connaître les entrants au réseau	Mise en conformité de la zone séparative	Mise en conformité de la zone séparative : 2
	Mise en conformité (régie)	Nombre d'attestation de desserte : 191
	Demande de certificat de raccordement	Nombre de certificat de raccordement : 602
	Nombre d'arrêtés d'autorisations de raccordements non domestiques	Nombre d'arrêtés délivrés : 1
Connaître et suivre le comportement hydraulique du système	Demande d'indemnisation	Nombre de dossier de sinistre : 7
	Amélioration du SIG de la RPEA	Les inspections réalisées en 2023 et 2024 ont été intégrés
		39 plans de récolement ont été intégrés.
		Acquisition en cours d'un nouveau logiciel SIG visant à optimiser la gestion et l'analyse des données.
Agir sur les réseaux pour préserver les milieux naturels	Gestion des points noirs	Les adresses des points noirs ont changé par rapport à l'année précédente, et leur nombre a connu une légère augmentation.
	Mise en conformité des réseaux public (baignade)	Pourcentage de travaux réalisés : 86 % 2,5 rues identifiées non prioritaire baignade : 14%
Evaluer l'empreinte environnementale	Gestion des déchets	La quantité de déchets produite a diminué par rapport à l'année 2023.
Être en conformité réglementaire	Mise en place du diagnostic permanent	Suivi de la mise en œuvre des enjeux du diagnostic permanent
		La Régie travaille à l'amélioration de ses indicateurs afin de garantir une meilleure mise en œuvre du diagnostic permanent.

Annexe 1: OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE

Les ouvrages répertoriés ci-dessous présents sur le territoire d'Est Ensemble sont apparentés à une fonction d'assainissement, présents sur le territoire d'Est Ensemble, dont la domanialité (patrimoine d'Est Ensemble, ou de la ville voire du Département) reste encore à préciser.

Canalisations surdimensionnées		
Commune	Nom	Adresse
Bobigny	Républicains Espagnol	Rue des Républicains espagnols entre rues Chédid et Peupliers
	Guesnier	Rue René Guesnier
	Vache à l'aise	ZAC Vache à l'Aise entre rues Toussaint Louverture et de la convention
	Marcello Mastroianni	à côte de l'hôpital Avicène
	Paul Vaillant Couturier	Av. Paul Vaillant Couturier entre les rues Delaune et Coquelin
	François Mitterand	Mail François Mitterand
	Pierre Semard	rue Pierre Semard
	Lt Lebrun et Gilbert Hanot	Lt Lebrun et Gilbert Hanot
	Marat - Toussaint	Rue Marat et Toussaint Louverture
	Jean Gremillon	Rue Jean Gremillon
	Rue Mars 1962	Rue du 19 Mars 1962 et Alcide Vellard
	Bourgogne	Rue de Bourgogne et d'Anjou
	Robespierre	Rue Robespierre
	Rabelais	Rue Rabelais
	Jules Auffret	Rue Jules Auffret
Bondy	Benhamou & Djibaou	Rue Maurice Benhamou et rue Djibaou
	Germaine Tillon	Rue Germaine Tillon
	Odette Pain	Rue Odette Pain
	Arthur Rimbaud	Rue Arthur Rimbaud
	Escholier	Rue des Escholiers
	Jean Lebas	Rue Jean Lebas
	A3	Passage sous A3
Montreuil	Bassin des ruines	Terrain privé entre rue des Ruines et rue Babeuf
	Rue des Longs quartiers ouest	Rue des Longs quartiers ouest
	Rue des Longs quartiers est	Rue des Longs quartiers est
Noisy le Sec	Bassin du 9 novembre	Rue du 9 novembre 1989
	Max Jacob	Rue Max Jacob
Pantin	Petite Prusse	Rue de la petite Prusse
	Ateliers	Rue des Ateliers (entre rue Auger et rue Hoche, donne place du marché)
	Hoche	Rue Hoche
Romainville	Frères Lumières	Rue des Frères Lumière

Postes de relevage	
Commune	Nom du poste
Bobigny	Frantz Fanon
	Jean Rostand
Bondy	Chemin de Groslay
Noisy-le-Sec	Trou Morin EP
	Trou Morin EU
	Square Pasteur
	Avenue de Rosny

Bassins de stockage		
Commune	Nom	Adresse
Bobigny	Itzak Rabin	Place Itzak Rabin
	Victoire Daubié	Rue Victoire Daubié
	Jean Rostand	Rue Jean Rostand
Bondy	Bassin Appolonia	ZAC remise à Jorelle
	Mare à la Veuve	Zone Marcel Dassault - Mare à la Veuve
	Pablo Neruda	Rue Sakharov
Montreuil	Bassin Brûlefer	Entre rue Brûlefer et rue des roches
Noisy-Le-Sec	Parc des Guillaumes	Rue du Trou Morin
	Square Pasteur	Rue du Square Pasteur
	Max Jacob	Rue Max Jacob
Pantin	mail Charles de Gaulle	Bassin du mail Charles de Gaulle, ancienne ZAC de l'Eglise
Romainville	ZAC de l'horloge	Rue Gaston Roussel

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

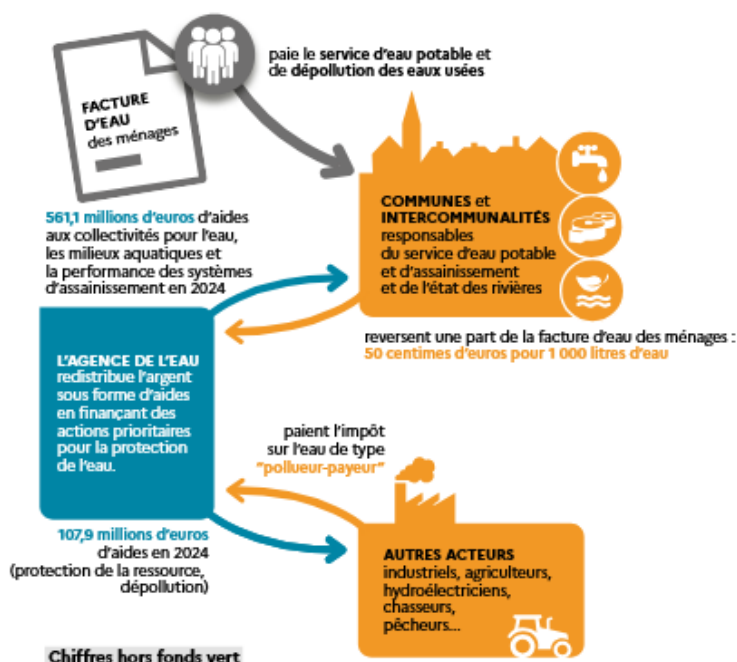
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

